Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_077-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 10 12

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin, à 08 Heures 30, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis

Absents :
DELABARRE Sylviane, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David

Absents ayant donné pouvoir :
BOUGEOT Frédéric donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GELY-PERNOT Aurore

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_077-DE

N° B_DEL_2026_077

Objet **Eau-Assainissement**

GEMAPI - Syndicat Mixte Bassin du Linon - Cotisation 2026

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

La Communauté de communes Val d'Ille Aubigné est membre du syndicat de bassin versant du Linon pour tout ou partie des communes de Guipel, Langouet, Saint-Gondran, Saint-Symphorien,et Vignoc.

Le syndicat mixte du bassin versant du Linon a pour objet dans le périmètre du bassin versant du Linon, de promouvoir ou d'assurer toutes les actions nécessaires à la préservation, à l'amélioration et la gestion du patrimoine hydraulique et des milieux aquatiques.
Ces actions doivent permettre, en concertation avec les acteurs et usagers concernés, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques visant à atteindre le bon état écologique des cours d'eau et le bon état général des eaux.

L'appel à cotisation 2026 d'un montant de 11 806,84€ (9,83 €/habitant dans le BV contre 8,26€/hab en 2025 et 7,81 €/hab en 2024) a été adressé à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Le tableau de la répartition des cotisations par EPCI (selon périmètre statutaire et hydrographique)- extrait de la présentation du ROB lors du comité syndical du 10 décembre 2025 - est présenté ci-dessous :

Charges relatives	Compétences générales obligatoires GEMA	Charges relatives aux compétences générales facultatives hors GEMAPI		Charges relatives aux compétences à la carte – optionnelles hors GEMAPI	Charges non affectable – administration générale	Contribution prévisionelles 2025
Animation et Mise en œuvre de projets	163 500,00 €	29 700,00 €	45 500,00 €	33 900,00 €	65 600,00 €	338 200,00 €
Contribution par EPCI						
CCBR	141 591,00 €	65 123,20 €		**30 543,90 €**	56 809,60 €	294 067,70 €
CCVIA	6 343,80 €	2 917,76 €		- €	2 545,28 €	11 806,84 €
DA	10 365,90 €	4 767,68 €		**2 234,01 €**	4 159,04 €	21 526,63 €
RM	5 182,95 €	2 383,84 €		**1 118,70 €**	2 079,52 €	10 765,01 €

Monsieur le Président propose de valider le montant de cette cotisation 2026, en lien avec les statuts du syndicat.

Vu les statuts de la Communautés de Communes,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon en date du 10 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE le montant de la cotisation de 11 806,84 € au titre de l'année 2026 au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 06/07/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le Président,